



Comité de suivi de la réforme territoriale du 21 mars 2016

L'administration apporte quelques éléments suite à la déclaration préalable de l'UNSA :

Organigramme cible et cible ETP des DREAL en 2017 et 2018

Les objectifs cible 2018 ne sont pas connus. La projection est faite sur la tendance actuelle. De plus, les élections seront conduites en 2017 et en 2018, il est donc impossible de prévoir la politique du prochain gouvernement.

Restauration collective

Le président rappelle que ce sont des problèmes locaux.

Cycles de mobilité

Le président informe qu'il a pris note de la demande unanime des organisations syndicales (OS) à rester sur 3 cycles de mobilité. Mais selon lui, le temps de la réflexion sur ce sujet a toujours été repoussé. Sur le constat actuel, ce dispositif est en train d'échapper à la DRH. En effet, plus le temps passe, moins on en discute et plus le risque d'une prise de décision par les autres augmente.

Accompagnement de la réforme territoriale

Le CMVRH

Monsieur Paul WEICK, directeur du CMVRH, expose les actions menées dans le cadre des formations et d'accompagnement en direction des nouvelles DREAL.

Monsieur Eric Le GUERN, adjoint DRH, précise que le choix du ministère est un système basé sur la confiance faite à l'encadrement local. Le dispositif est en train de monter en puissance puisque ce sont les services qui commandent et les CVRH qui accompagnent. Quant à la baisse de ses effectifs, en se limitant au taux moyen de 3,5 %, c'est un choix. Pour l'année prochaine on réétudiera les données. Il indique qu'il y a moins d'agents et donc moins de besoins en formation, moins 12 ETP au CMVRH n'est pas un contresens même si cela semble contradictoire avec les besoins à venir. Le CMVRH devra apprendre à travailler plus en réseau pour répondre aux besoins. L'objectif est que d'ici 3 ans, 3000 cadres aient été accompagnés et ensuite atteindre tout l'encadrement.

L'UNSA informe que les retours sur les actions menées par les CVRH sont tout à fait positifs mais elle ne partage pas l'optimisme général et estime que les baisses d'ETP au CMVRH sont un contresens en cette période.

Le nombre d'agents baissent mais pas les besoins en formation.

Sur une courte durée, les CVRH seront très sollicités notamment pour les préparations en vue du plan de requalification (afin de donner un maximum de chances aux agents de nos ministères) et pour les agents qui n'ont pas de postes dans le cadre des fusions des DREAL.

Comment les agents des CVRH vont pouvoir faire face tout en évitant les risques psychosociaux ?

La réforme devait apporter des économies ! Au delà des bonnes intentions, il faut que les moyens suivent.

Les MIGT

S'agissant des MIGT, il n'y aura pas d'inspection des DREAL cette année, les moyens seront plutôt réorientés pour accompagner les DREAL.

Le plan ministériel d'accompagnement RH

Présenté en décembre puis discuté au CHSCTM de janvier, il doit être présenté au CTM pour validation. Le projet est celui qui a été transmis à la DGAFP. C'est un document évolutif, dont le plan n'est pas actualisé car toutes les DREAL ne sont pas aux mêmes niveaux d'avancement.

Les aspects financiers

L'UNSA pose la question des NBI, les bonifications de l'ISS et de leurs prises en compte dans le RIFSEEP alors que pour les ex-emplois fonctionnels, le maintien de la rémunération même en cas de mobilité sera assuré.

L'administration indique qu'une note spéciale d'application va intervenir. Cependant certains points sont tranchés :

- les points de NBI seront conservés,
- les points d'ISS supplémentaires afférentes à des missions spéciales seront aussi conservés,
- le maintien à titre personnel de la compensation des anciens emplois fonctionnels est acquis.

Par contre l'harmonisation des taux d'ISS « géographiques » n'est pas encore tranchée à ce jour.

La PARRE

Monsieur Richard NIGON, chef du bureau ROR2, commente sommairement la fiche technique.

Le président informe qu'une note de gestion précisera les modalités du montage d'un dossier PARRE.

L'UNSA exige que le projet de note soit présentée au préalable aux OS et n'acceptera pas qu'on la découvre une fois transmise au service.

L'UNSA demande un bilan sur les formations demandées par les agents. Les agents ne doivent pas faire les frais du manque de moyens financiers de certains services.

Point sur les Pré-positionnements

L'administration précise que l'on assiste à une mise en œuvre des pré-positionnements avec une vitesse variable selon les régions. C'est, par ailleurs, un sujet complexe.

- **DREAL Normandie** : pré-positionnement terminé.
- **DREAL Bourgogne Franche Comté** : encadrement fait en 2015. le reste fait début 2016. 3 agents ont refusé la 2^{ème} proposition.
- **DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie** : encadrement fait en janvier 2016, le reste des agents en février 2016. 87 refus en cours de traitement.
- **DREAL Alsace Champagne Ardenne Lorraine** : lancé fin janvier, 18 refus, 34 absences de réponse. Refus en cours de traitement. Sur absence, absence d'agent et accord tacite (12).
- **DREAL Languedoc Roussillon Midi Pyrénées** : 5 situations individuelles compliquées.
- **DREAL Auvergne Rhône Alpes** : encadrement fait en janvier 2016. Le reste des agents fin mars. L'objectif est de terminer pour fin juin.
- **DREAL Aquitaine limousin Poitou Charentes** : début le 7 mars, 1^{ère} proposition le 25 mars, l'objectif est de terminer pour fin juin.

L'Instance de concertation régionale (ICR)

L'ICR sera recomposée en reprenant la méthode de calcul mais sur les nouveaux périmètres.

Sur les 10 membres maximum proposés, le président indique que le nombre à retenir in fine ne sera pas un point de blocage et que l'administration souhaite les voir fonctionner dans un avenir pas trop lointain.

Un bilan sera fourni sur le nombre de DREAL ayant mis en place les ICR en 2015.

L'UNSA rappelle son attachement au maintien de cette instance. Sur le nombre de membres, elle est favorable à un élargissement du nombre de ses membres pour mieux couvrir la totalité des territoires.